



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service

Affaire suivie par :
IA-IPR d'EPS
Mél : ia-ipr.eps@ac-toulouse.fr
Secrétariat : 05-36-25-72-14/15/16
75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 6 septembre 2021

Les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux
d'éducation physique et sportive

A mesdames et messieurs les
enseignants d'éducation physique et
sportive

Sous couvert de mesdames et
messieurs les chefs d'établissements

Objet : lettre de rentrée pour l'éducation physique et sportive

ENCART COMMUN A TOUTES LES DISCIPLINES

Cet encart, à consulter absolument, est disponible en cliquant sur le lien suivant :
<https://disciplines.ac-toulouse.fr/lettre-de-rentree-des-ia-ipr>

LETTRE DE RENTRÉE DES IA-IPR EPS

Cette rentrée scolaire de septembre représente un temps fort pour chaque membre de la communauté éducative. C'est pourquoi nous saisissons cette occasion pour souhaiter, au nom de l'équipe des IA-IPR EPS, une belle rentrée à tous les enseignants. Nous souhaitons également la bienvenue aux personnels nouvellement nommés. Enfin, nous adressons de sincères remerciements aux enseignants qui ont fait valoir leurs droits à la retraite pour leur travail au quotidien au service de la réussite des élèves.

L'équipe des IA-IPR EPS reste inchangée pour cette année. Elle est composée de :

- Marie-Françoise AUSSET.
- Christine FIL.
- Jean-René JOLY.
- Laurent MICHEL.

Plusieurs chargés de mission seront à nos côtés pour nous accompagner : Dominique BASAURI, Emmanuelle DUBOC, Stéphane GAUTHIER, Céline GRASSET, Raphaël INCARDONA, Franck LACROIX et Nicolas ROUQUIE. Nous tenons à remercier Nicolas JOUBERTON pour son engagement dans les dossiers qui lui ont été confiés lors de l'année scolaire 2020-2021.

Nous accueillons également un nouvel Interlocuteur Académique Numérique en la personne de Julien ANDRIOT. Nous remercions M. Fabrice MARTY pour le travail réalisé et pour l'apport de ses compétences numériques.

Enfin, l'équipe des conseillers techniques départementaux EPS sera constituée cette année de François CASSAN (Ariège), Christine BOISSONNADE (Aveyron), Christophe CUQ (Gers), Bruno AUSSET (Lot), Philippe BOLZER (Hautes-Pyrénées), Hervé CLERC (Tarn) et Daniel NEVERT (Tarn-et-Garonne). Nous tenons à remercier Hélène DEVILARD, qui cesse sa mission en Haute-Garonne, pour son engagement déterminant au bon déroulement des examens en EPS et au suivi des sections sportives scolaires.

Le site disciplinaire de l'académie (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive>) va bientôt être rénové dans l'optique d'être une ressource essentielle pour chaque enseignant de l'académie. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires à l'organisation de l'EPS ainsi que les actualités disciplinaires au sein de l'académie. Nous rappelons également l'existence d'un compte twitter que vous pourrez retrouver sous l'identifiant suivant : @EpsToulouse.

Voici les sujets sur lesquels nous souhaitons porter plus particulièrement votre attention.

1 – L'EPS DANS LE CONTEXTE DE CETTE RENTRÉE

L'année scolaire qui vient de s'achever a montré de remarquables capacités d'adaptation, de réactivité et d'innovation de chaque professeur d'EPS. Nous tenons à vous remercier une fois de plus pour ce travail et cet engagement sans faille au service de la poursuite d'un enseignement de qualité. Nous continuons à rester à vos côtés pour vous communiquer les informations officielles dès que nous en avons connaissance, tout en restant disponibles pour répondre à vos questions éventuelles et vous accompagner au mieux.

Si nous percevons des signaux encourageants qui laissent espérer une sortie de cette crise sanitaire, il demeure toutefois majeur de respecter certaines préconisations, en lien avec le protocole sanitaire en vigueur pour cette rentrée scolaire. Voici les principaux points qu'il convient de respecter :

- Le respect des gestes barrières demeure une priorité dans le cadre de l'organisation de l'EPS.
- La pratique des activités physiques est autorisée en intérieur et en extérieur, dans le respect d'une distanciation physique adaptée. Nous encourageons toutefois les enseignants à privilégier les activités en extérieur si cela est possible.
- Les sports de contact sont proscrits en intérieur.
- Le port du masque par les enseignants est obligatoire à l'intérieur.
- Le port du masque par les élèves n'est pas obligatoire pour les activités physiques pratiquées en intérieur et en extérieur. Les élèves qui ne sont pas en activité doivent toutefois le porter.
- Le brassage par niveau doit être respecté. Dans l'hypothèse où vous regroupez des élèves de niveaux différents (AS ou SSS), il faut impérativement que ce soit dans le cadre de groupes stables.

Nous n'hésiterons pas à revenir vers vous si de nouvelles informations nous sont communiquées, ou pour compléter celles-ci.

2 – LA FORMATION INITIALE

La réforme de la formation initiale va connaître sa première année d'existence à l'occasion de cette rentrée scolaire. Le contenu du master MEEF, dispensant une formation universitaire professionnalisante, a ainsi été revu dans l'optique de mieux préparer et former les étudiants aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. En outre, le concours du CAPEPS se déroulera désormais en fin de master 2, offrant ainsi aux étudiants deux années pour préparer cette échéance.

Cette année scolaire 2021-2022 demeure toutefois une année de transition puisqu'elle va permettre l'accueil des lauréats des concours EPS de la session 2021. En raison de cette année transitoire, il existera des profils différents de personnels en phase de professionnalisation :

- Les lauréats des concours de la session 2021 (PSTG) qui assureront un service d'enseignement à mi-temps ; le reste du temps étant alloué à leur formation à l'INSPE.
- Les lauréats des concours de la session 2021 (FSTG) pouvant justifier d'une professionnalité conséquente, et donc affectés à plein temps en établissement.
- Les étudiants alternants représentant le nouveau profil en lien avec la réforme de la formation initiale. Inscrits en master 2 ainsi qu'au concours EPS, ils bénéficient d'un contrat de travail. Ils interviennent en responsabilité devant élèves, avec un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service.

Nous souhaitons donc la bienvenue à ces nouveaux personnels et savons pouvoir compter sur l'accueil de chaque équipe disciplinaire qu'ils auront à rencontrer.

Outre ces profils d'enseignants en professionnalisation, des étudiants de licence 2 à master 2 continueront à effectuer des stages d'observation et/ou de pratique accompagnée auprès d'enseignants d'EPS de l'académie. Nous communiquerons prochainement à ce sujet.

Nous tenons à remercier vivement l'ensemble des collègues tuteurs pour l'accueil et l'accompagnement de ces différents profils d'étudiants. L'académie prévoit une formation hybride dédiée à l'ensemble des tuteurs. Par

conséquent, nous invitons les enseignants qui peuvent être concernés à s'inscrire à ce parcours bientôt disponible sur m@gistère en auto-inscription.

3 - LA FORMATION CONTINUE

Dans le cadre du schéma directeur de la formation continue de 2019, des orientations académiques de 2021 et des axes développés les deux années précédentes, le groupe des IA-IPR EPS a choisi de poursuivre les priorités suivantes :

- Développer des stages de proximité en fonction des besoins recensés via une enquête envoyée au mois de mai 2021.
- Allonger la durée des formations, se déroulant en trois phases : préparation en amont, journée de la formation et suivi de la formation.
- Varier les différentes modalités de formation pour une meilleure efficacité de l'accompagnement : hybride, présentiel, distanciel, m@gistère, etc.

Depuis la rentrée 2019, le groupe IA-IPR EPS a décidé de mettre l'accent sur la mise en place de la réforme du baccalauréat et de ses programmes EPS aux lycées.

L'accompagnement des enseignants à la mise en œuvre du processus de création artistique auprès des élèves de seconde arrive à sa troisième et dernière année. La thématique retenue pour les formations 2021-2022 sera centrée sur l'activité de l'enseignant. Elle visera par ailleurs à vous aider à proposer des contenus d'enseignement et des situations pour faire évoluer les réalisations des élèves.

La formation sur la construction du projet pédagogique EPS en collège comme en lycée continuera durant l'année scolaire 2021-2022.

Les groupes académiques se poursuivent. Nous vous informons également de la création du nouveau groupe ressource GRENAT (Groupe de Réflexion Évaluation par le Numérique pour les Apprentissages de Toulouse) qui réunira un ensemble de professeurs d'EPS autour de la thématique de l'évaluation au service des apprentissages.

4 - LES RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

Les rendez-vous de carrière se situent dans le cadre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). Il nous paraît utile de vous rappeler certaines informations à leur sujet :

Qui est concerné ?

Les personnels enseignants se situant au 1er septembre 2021 :

- Dans la première année du sixième échelon (1er rendez-vous de carrière).
- Entre le dix-huitième et le trentième mois du huitième échelon (2^{ème} rendez-vous de carrière).
- Dans la deuxième année du neuvième échelon (3^{ème} rendez-vous de carrière).

Quel en est le déroulement ?

Le rendez-vous de carrière comporte l'observation d'une leçon, suivie d'un entretien avec l'inspecteur. Ce temps d'échange est l'occasion d'un retour sur la séance observée et se base également sur la carrière de l'enseignant. Un deuxième entretien a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement dans un délai maximal de six semaines.

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux. Complété et signé par l'inspecteur et par le chef d'établissement, le compte-rendu d'évaluation professionnelle est communiqué à l'enseignant en fin d'année scolaire ou en début d'année suivante. L'enseignant peut, à cette occasion, formuler par écrit ses observations.

Que faut-il fournir pour le rendez-vous de carrière ?

Nous vous invitons à préparer cette rencontre d'évaluation professionnelle en utilisant le document de référence de l'entretien que vous trouverez en suivant ce lien : http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf). En complément de l'accès au cahier de textes, vous pourrez mettre à notre disposition tous les documents que vous jugerez utiles pour nous permettre de comprendre votre démarche pédagogique, et d'appréhender votre pratique au-delà de la séance observée. A titre d'exemple, vous pourriez nous fournir en amont de la leçon le projet de cycle/séquence, le projet de classe, les compte rendus des premières leçons, le plan de la leçon du jour et le projet d'évaluation du cycle/séquence (liste non exclusive et non exhaustive), ainsi que le projet pédagogique EPS et votre cahier d'AS.

Le délai légal pour prévenir un enseignant est de 15 jours à l'avance au minimum. Vous recevrez une notification via votre adresse académique.

5 – L'EPS EN LYCEES

LES EXAMENS EN LYCEE GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

L'accompagnement auprès des équipes pédagogiques engagé depuis un an s'est poursuivi durant cette année scolaire avec :

- La construction de livret d'aide à l'écriture des référentiels (Bac Gt, CAP et Bac Pro).
- La mise en place de stages spécifiques dans le cadre du PAF en LGTP.

Lors de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes (CAHPN) du mardi 29 juin 2021, plus de 1873 référentiels ont pu être validés soit : 551 pour le bac professionnel, 1007 pour le baccalauréat général et technologique et 315 pour le CAP.

Le groupe académique d'analyse des référentiels continuera à accompagner les équipes pédagogiques EPS durant le mois de septembre afin de finaliser les dernières productions. Une commission de validation des protocoles et une CAHPN se tiendront conjointement et exceptionnellement lors du mois d'octobre afin de les valider.

Conscients du travail réalisé depuis l'année scolaire 2019-2020, nous remercions les équipes pédagogiques EPS des lycées, ainsi que les membres du groupe académique d'analyse des référentiels pour leur implication et leur engagement.

LES NOUVEAUX DISPOSITIFS

L'enseignement de spécialité « Éducation Physique, Pratiques et Culture Sportives » (EPPCS) :

L'enseignement de spécialité EPPCS a été créé à la rentrée scolaire 2021. Il propose aux élèves un parcours de formation qui prend en compte leurs goûts et leurs motivations dans les domaines qu'ils souhaitent approfondir pour construire leur projet personnel.

Ce nouvel enseignement de spécialité vise à développer :

- Une pratique approfondie et équilibrée d'APSA.
- Des compétences transversales (confiance en soi ; gestion de ses émotions ; esprit critique ; sens de l'engagement ; travail en équipe, par projet, etc.).
- Un regard critique et éclairé sur leur pratique et la diversité de ses enjeux.
- Une connaissance de la pluralité des secteurs professionnels liés au sport et à la pratique physique.

Ce parcours doit inciter les jeunes à envisager des perspectives d'études dans de nombreux secteurs, tels que les métiers de santé et du bien-être, l'enseignement, l'entraînement, la gestion, la communication, l'événementiel, la sécurité, etc.

A la rentrée 2021-2022, ce parcours concernera quatre établissements de l'académie : lycées Raymond Naves et Rive gauche à Toulouse, lycée Louis Aragon à Muret et lycée Marie Curie à Tarbes. Un suivi de ce parcours sera effectué par l'inspection pédagogique régionale de façon à accompagner les équipes dans ce nouvel enseignement. Il s'agira également d'en tirer certains principes pour un élargissement à d'autres établissements.

L'enseignement optionnel EPS :

L'enseignement optionnel en EPS non obligatoire a été mis en place avec la réforme du baccalauréat de 2019. Il offre la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'apprentissage et ou la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques. Son volume horaire est de 3 heures par semaine et cela à chaque niveau de classe, soit 9 heures sur le cursus de l'élève. L'organisation de cet enseignement est présentée chaque année, de manière détaillée, dans un projet d'enseignement optionnel EPS soumis à validation par les IA-IPR EPS. Les moyens nécessaires à la mise en place de cet enseignement sont pris dans la marge d'autonomie des établissements.

Avec la création de l'EDS EPPCS, les programmes de l'enseignement optionnel ont été revus (BO n°25 du 24-06-2021) pour répondre à la volonté de proposer des parcours complémentaires et distincts en ce qui concerne les dispositifs périphériques à l'enseignement de l'EPS.

A ce jour, 15 lycées publics et 7 lycées privés dispensent cet enseignement. Les équipes d'EPS qui le portent seront réunies prochainement pour une présentation des nouveaux programmes.

6 - LES NOUVELLES FORMATIONS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Lors de la rentrée scolaire 2019 a été créée la mention complémentaire animation gestion de projets dans le secteur sportif (MC AGP2S). A ce jour, 4 établissements de l'académie proposent cette formation : lycée Jean Jaurès à Carmaux, lycée Bellevue à Toulouse, lycée Pradeau La Séde à Tarbes et lycée Saint-Cécile à Albi.

Le développement des formations en lien avec le sport a franchi cet été un palier supplémentaire avec la parution de la note de service relative à la création d'une unité facultative dans le secteur sportif, ceci pour six spécialités de baccalauréat professionnel. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet en cliquant sur le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2118786N.htm>

7 - PLAN ACADEMIQUE « de l'aisance aquatique au savoir nager » :

La lutte contre les noyades et le développement de l'aisance aquatique sont un des axes prioritaires du gouvernement et font partie des Objets de la Vie Quotidienne (circulaire n° 6117/SG du 3 octobre 2019). Santé publique France rappelle que la noyade est la première cause de mortalité chez les jeunes de moins de vingt-cinq ans.

Pour répondre à cet enjeu, au niveau académique, nous mettons en œuvre différentes opérations :

- La réalisation d'un état des lieux (via une enquête académique) sur la validation de l'aisance aquatique fin cycle 2, le savoir nager fin cycle 3 et les pratiques pédagogiques inter-degrés.
- La construction d'un continuum de formation entre le premier et le second degré.
- La création d'un groupe ressource académique pluri-catégoriel.
- La mise en place d'une formation de formateurs afin de diffuser des repères de progressivité et/ou des bonnes pratiques.
- Le développement des expérimentations inter-degrés pour favoriser la continuité pédagogique des apprentissages.

Au sein de chaque établissement, 100% d'élèves doivent acquérir le savoir nager à la fin du cycle 3. A cet effet, il conviendra de prévoir des actions de soutien, qui peuvent revêtir différentes formes, pour les élèves n'ayant pas validé le savoir nager. Par ailleurs, la réussite au test de l'ASSN sera cochée dans le LSU de chaque élève et le diplôme de cette attestation remis aux familles.

8 - LE SPORT SCOLAIRE

La dynamique équipe des cadres UNSS comporte 11 membres (2 au niveau académique et 9 au niveau départemental) qui ont su s'adapter aux différentes phases de confinement et proposer aux établissements des activités en conformité avec les directives nationales et académiques. Ils sont vos interlocuteurs pour toute question ou toute initiative relative à l'organisation de rencontres de district, départementales ou académiques. Les coordonnateurs de districts, bien connus de vous, sont en appui des cadres pour développer une organisation la plus conforme aux réalités de chaque territoire.

La journée nationale du sport scolaire aura lieu le mercredi 22 septembre 2021 sur le thème du « sport facteur de développement durable ». Ce sera l'occasion d'organiser des manifestations sportives dans vos établissements, dans le respect du protocole sanitaire, en lien avec un sujet qui nous concerne tous en tant que citoyens et enseignants.

9 - GENERATION 2024

L'académie reste très engagée dans la dynamique de labellisation. Actuellement, nous comptons 284 écoles, 133 collèges et 42 lycées labellisés « Génération 2024 » soit 459 écoles et établissements. Trois temps forts rythment l'activité Génération 2024 des établissements : la journée nationale du sport scolaire (22 septembre 2021), la semaine de l'Olympisme et du Paralympisme (du 24 au 30 janvier 2022) et la journée Olympique (23 juin 2022).

Les élèves de la classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat ont pu vivre un séjour exceptionnel au CREPS de Toulouse en fin d'année scolaire 2021. Celui-ci a permis aux élèves, désormais en classe de seconde, d'acquérir les fondamentaux pour devenir des ambassadeurs et ambassadrices des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Dans ce cadre, diverses actions sont à retrouver au niveau académique, départemental ou des établissements sur le site dédié : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/g24-toulouse>.

Pour plus d'informations :

- Classe Pierre de Coubertin Alice Milliat : Pierre ROBIN, professeur principal (pierre.robin@ac-toulouse.fr)
- Suivi des écoles et établissements labellisés : Jérôme NADALIN ([jerome.nadalin@ac-toulouse](mailto:jerome.nadalin@ac-toulouse.fr)) et Sébastien LEPETIT (sebastien.lepetit@ac-toulouse.fr)
- Webmestre G24 : Olivier LEGLISE (Olivier-Jean.Leglise@ac-toulouse.fr)
- Site eduscol : <https://eduscol.education.fr/pid37999/generation-2024.html>
- Adresse twitter : @G24Toulouse
- Adresse contact : generation2024@ac-toulouse.fr

L'équipe des IA IPR EPS vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée scolaire 2021.

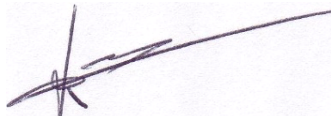
Marie-Françoise AUSSET
mfrancoise.ausset@ac-toulouse.fr



Christine FIL
christine.fil@ac-toulouse.fr



Jean-René JOLY
jean-rene.joly@ac-toulouse.fr



Laurent MICHEL
laurent-fabien.michel@ac-toulouse.fr

